



Des possibilités devenues réalité

Initiative visant à mettre des biens immobiliers excédentaires fédéraux à la disposition des sans-abri (IBIEF)

Satisfaire aux besoins de la collectivité et des sans-abri

Imaginez qu'il soit possible d'acquérir, pour un montant inférieur à leurs valeurs marchandes, des terrains ou des immeubles fédéraux vacants pour offrir des logements et d'autres installations aux personnes qui sont sans abri ou qui risquent de se retrouver dans cette situation.

C'est possible, grâce à l'Initiative visant à mettre des biens immobiliers excédentaires fédéraux à la disposition des sans-abri (IBIEF), un volet de l'Initiative nationale pour les sans-abri qui a été lancée en 1999 par le gouvernement du Canada pour venir en aide aux sans-abri du pays.

Jusqu'à 2003, le transfert de cinquante propriétés d'une valeur totale de plus de 9 millions de dollars avait été approuvé afin de favoriser la réalisation de projets visant à lutter contre l'itinérance. Au cours de la période allant de 2003 à 2006, l'IBIEF permettra aux autres gouvernements et aux organisations communautaires de transformer d'autres biens immobiliers excédentaires fédéraux, totalisant eux aussi 9 millions de dollars, en installations pour les sans-abri ou les personnes risquant de le devenir.

Qui peut présenter une demande?

Les biens immobiliers excédentaires fédéraux sont mis à la disposition des administrations provinciales, territoriales et municipales ainsi que des organisations communautaires à but non lucratif.

Qui s'occupe de l'IBIEF?

Les trois ministères du Gouvernement du Canada suivants aident les organisations communautaires à lutter contre l'itinérance au Canada : Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), le Secrétariat national pour les sans-abri (SNSA) du ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences (RHDC) et la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL).

Qui assume les coûts de construction ou de rénovation?

Le SNSA et la SCHL peuvent aider votre organisation à trouver d'autres sources de financement, notamment l'Initiative de partenariats en action communautaire (IPAC), pierre angulaire de la stratégie fédérale visant à contrer l'itinérance. Pour plus d'information, veuillez consulter le site suivant : www.sans-abri.gc.ca.

Parmi les programmes de la SCHL qui peuvent contribuer à l'élaboration d'un projet, il y a notamment le Programme d'aide à la remise en état des logements, le Programme d'amélioration des maisons d'hébergement et le Fonds d'assurance hypothécaire. Pour en savoir plus sur ces programmes, veuillez consulter le site suivant : <http://www.cmhc-schl.gc.ca/>.

Comment évalue-t-on les propositions?

On pose plusieurs questions de base :

1. *La proposition répond-elle aux besoins de la collectivité?* (Y a-t-il dans la collectivité un nombre important et vérifiable de sans-abri et la proposition permettra-t-elle de répondre à ces besoins?)
2. *La proposition s'appuie-t-elle sur un plan communautaire reconnu qui vise à répondre aux besoins des sans-abri?* (Si un plan communautaire n'a pas été établi dans le cadre de l'IPAC, qui appuie la proposition?)
3. *Le plan est-il viable financièrement?* (Les recettes et les coûts prévus sont-ils raisonnables? L'organisation a-t-elle les ressources financières nécessaires ou a-t-elle accès à une aide financière extérieure pour pouvoir élaborer, maintenir et exploiter le projet?)
4. *L'organisation qui présente la demande a-t-elle la capacité voulue pour exécuter le plan?* (P. ex., l'organisation ou ses membres ont-ils déjà exploité de façon compétente un tel projet?)

5. *L'organisation a-t-elle démontré qu'elle satisfait à toutes les exigences en matière d'environnement et de planification qui s'appliquent?*

Les organisations qui présentent les demandes doivent se rappeler qu'elles sont en concurrence avec d'autres organisations pour obtenir le bien immobilier. Il est donc important de mettre au point la meilleure proposition possible.

Quel est le processus d'évaluation?

1. Les agents de programmes locaux et régionaux font des recommandations au sujet de la proposition à un comité national tripartite composé d'employés du SNSA, de TPSGC et de la SCHL.
2. Le comité national tripartite évalue la proposition.
3. Si la proposition satisfait aux critères d'approbation, le comité recommande au ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et à la ministre du Travail et ministre responsable des sans-abri d'approuver le transfert du bien immobilier pour un montant inférieur à sa valeur marchande. Dans certains cas, il est nécessaire d'obtenir l'approbation du Conseil du Trésor.

Votre guide étape par étape

1. Trouver le bien immobilier

Les facilitateurs fédéraux pour les sans-abri sont tenus au courant des biens immobiliers fédéraux déclarés excédentaires et en informent les partenaires communautaires avant qu'ils ne soient mis en vente au public. Si vous pensez à un bien immobilier en particulier, ils peuvent répondre à vos questions sur son statut actuel et son admissibilité.

Pour avoir accès à la liste des biens immobiliers fédéraux disponibles pour la vente au public, composez le **1-888-govland** (1-888-468-5263) ou visitez le site Web de TPSGC à l'adresse <http://pwgsc.gc.ca/govland/>.

2. Rédiger la proposition

Le facilitateur fédéral pour les sans-abri de votre localité ou de votre région vous fournira un formulaire de demande, répondra à vos questions et guidera votre organisation au cours du processus de demande. Des représentants de la SCHL peuvent aussi vous conseiller et vous aider à trouver de l'information sur le développement résidentiel, notamment sur les programmes d'aide du gouvernement et l'assurance hypothécaire de la SCHL.

Pour communiquer avec nous :

Afin de trouver le bureau régional de RHDC le plus près de vous, visitez:

1-800-O-Canada
(1-800-622-6232)

Par la poste : **Secrétariat national pour les sans-abri**
165, rue Hôtel-de-Ville, 8^e étage,
Gatineau (Québec) K1A 0J2

www.sans-abri.gc.ca

Les immeubles figurant dans la publication ont été choisis seulement aux fins d'illustration et peuvent donc être très différents de ceux qu'on retrouve dans certaines régions du pays.